



COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2019

Le onze avril deux mille dix neuf, les membres du Conseil municipal de Césarches, convoqués le 05 avril 2019, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence d'Hervé MURAZ-DULAURIER, maire de Césarches.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Hervé MURAZ-DULAURIER – Maire, Alexandre ROSSET – 2^{ème} adjoint, Sébastien DELACHAUME ; Franck GRANGE, Xavier MOLLIEUX, Caroline RASTELLO ; Elisabeth YVOZ

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur Michel DUFOUR qui a donné pouvoir à Franck Grange,
Monsieur Patrick LATOUR qui a donné pouvoir à Hervé MURAZ-DULAURIER,
Madame Aline OLGATI
Madame Véronique RASTELLO qui a donné pouvoir à Caroline RASTELLO,

Le quorum étant atteint (7 personnes) le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Hervé MURAZ-DULAURIER, Maire.

La séance est ouverte à 20h00.

Monsieur Xavier MOLLIEUX est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire remercie les membres de leur présence et propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la réunion du 21 mars 2019, ce qui est accepté à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur Alexandre ROSSET rappelle la nature du Compte Administratif et présente les résultats suivants :

Budget M14				
<i>Fonctionnement</i>				
	Résultat brut	Excédent 2017	Déficit 2017	Résultat de clôture 2018
Dépenses	294 797.19 (2)	0.00	0.00	294 797.19 (2)
Recettes	381 157.77 (1)	0.00	0.00	381 157.77 (1)
Excédent	86 360.58	48 628.89	0.00	86 360.58
<i>Investissement</i>				
	Résultat brut	Excédent 2017	Déficit 2017	Résultat de clôture 2018 (inscrit au BP 2019)
Dépenses	214 170.92 (1)	0.00	209 372.28	423 543.20
Recettes	503 474.45	0.00	0.00	503 474.45
Excédent	289 303.53	0.00	0.00	79 931.25
Déficit		0.00	0.00	0.00
Résultat de clôture 2018:	166 291.83			

- (1) Il y a un écart de 600.00 € avec le Compte de Gestion dû à :
 - Lors de la vente du véhicule et de la remorque, il y a eu une erreur de saisie de 600 € sur la valeur comptable des biens cédés.

- (2) Il y a un écart de 16.36 € avec le Compte de Gestion dû à :
 - Une facture de La Poste de 16.36 € qui a été payé à par erreur à Orange le 17/01/2018. Le 22/01/18, la Trésorerie nous a demandé d'annuler le mandat alors qu'il avait déjà été payé ce qui génère un écart de 16.36 €.

Sur proposition d'Alexandre ROSSET (Monsieur Le Maire ne participant pas au vote), à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2018.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal doit également se prononcer sur la tenue des comptes du comptable public pour l'année 2018. Monsieur le Maire précise que le Compte de Gestion 2018 retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le comptable public est concordant avec le Compte Administratif 2018 retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

	Résultat de clôture 2017	Part affecté à l'investissement 2018	Résultat de l'année 2018	Résultat de clôture 2018
Fonctionnement	258 001.17	209 372.28	86 630.58	140 945.33
Investissement	-209 372.28		289 303.53	50 361.59
TOTAL				191 306.92

A l'unanimité, le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion 2018, établi par le comptable public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement issu du compte administratif 2018 (140 945.33 €) en section de fonctionnement (article 002 « Résultat de Fonctionnement positif »), ce que le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2018, le Conseil Municipal avait adopté les taux des trois taxes fiscales suivants, et propose de les maintenir en 2019 :

Nature de la taxe	Taux proposés 2019	Produit attendu
Taxe d'habitation	8.47 %	45 636
Taxe foncière (bâti)	9.60 %	53 866
Taxe foncière (non bâti)	140.05 %	2 661
		102 163

A l'unanimité, le Conseil Municipal entérine cette proposition de maintien des taux 2018 pour l'année 2019.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif communal M14 de l'année 2019.

Section de Fonctionnement

DEPENSES

Charges à caractère général	89 340
Charges de personnel	124 000
Dépenses imprévues de fonctionnement	33 040
Virement à la section d'investissement	161 312.33
Opérations d'ordre (amortissement...)	0.00
Autres charges gestion courante	29 850
Charges financières (intérêts des emprunts)	3 000
Charges exceptionnelles	0.00
Atténuations de produits (fonds de péréquations...)	0.00
TOTAL	440 542.33

RECETTES

Atténuation de charges (remboursement de charges de personnel)	0.00
Produits des services	19 134
Impôts et taxes	246 563
Dotations et participations	21 000
Autres produits gestion courante (loyers et divers)	12 900
Résultat de fonctionnement positif	140 945.33
TOTAL	440 542.33

Section d'Investissement

DEPENSES

OPERATION	Proposition Dépenses 2019	Commentaires
Déficit d'investissement	0.00	
Remboursement des emprunts	42 000.00	
Dépenses imprévues d'investissement	123 747.58	
Frais d'acquisition de Terrains	3 000.00	
Renforcement réseau électrique	25 000.00	Subventionné à 70 %
Informatique	500.00	
Matériel divers	5 750.00	
Travaux de Voirie	175 000.00	Élargissement du Virage du Cimetière
Signalétique des bâtiments communaux	3 000.00	Tous les bâtiments
TOTAL GENERAL	377 997.58	

RECETTES

OPERATION	Proposition Recettes 2019	Commentaires
Affectation du Résultat	29 569.66	Résultat Budget Eau Année 2017
Virement section de fonctionnement	161 312.33	Écriture d'équilibre budgétaire
Excédent d'investissement	50 361.59	
Fonds de compensation de la TVA	36 000.00	
Subventions attendues	98 754.00	
Taxe d'aménagement	2 000.00	
Emprunt/Autres recettes	0.00	
TOTAL	377 997.58	

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget M14 2019 tel que présenté ci-dessus.

PLANNING DES ELECTIONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les élections européennes se dérouleront le 26 mai 2019. Le planning est le suivant :

Sébastien DELACHAUME	sera absent
Michel DUFOUR	sera absent
Franck GRANGE	16 h 00 – 18 h 00
Patrick LATOUR	
Xavier MOLLIEUX	8 h 00 – 10 h 00
Hervé MURAZ-DULAURIER	8 h 00 – 18 h 00
Aline OLGATI	se prononcera ultérieurement
Caroline RASTELLO	14 h 00 – 16 h 00
Véronique RASTELLO	absente à ce conseil
Alexandre ROSSET	11 h 00 – 18 h 00
Elisabeth YVOZ	9 h 00 – 12 h 00

ARRETE CONCERNANT LES GENS DU VOYAGE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du mail reçu par Arlysère le 25 mars 2019. Un terrain d'accueil des grands passages des gens du voyage a été aménagé (pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2019 par Arlysère sur le territoire de la commune de Saint Vital, au lieu dit Les Iles, conformément au schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Arlysère a la compétence administrative de mise en demeure d'évacuation et pour pouvoir l'appliquer, la commune doit prendre un arrêté pour interdire le stationnement des gens du voyage.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'interdiction de stationner des gens du voyage.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Sébastien DELACHAUME interpelle Monsieur le Maire concernant les terrains exploités par Monsieur BUGAND Roger au lieu-dit LE SESOT et à LA BRUYERE.

Pour rappel, la Commune alloue gracieusement les deux parcelles en contrepartie d'un entretien régulier de celles-ci. Actuellement, l'entretien des ces parcelles est négligé.

Le Conseil municipal décide de lui adresser un courrier pour remédier à cette situation. Monsieur BUGAND devra remettre les deux parcelles en état pour le 30 juin 2019 s'il souhaite les garder.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h00.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 16 mai 2019 à 20 heures.

Le Maire,
Hervé MURAZ-DULAURIER

